

AIRE DE STATIONNEMENT

LILLE LESQUIN

Parking areas

Gestion des aires de trafic :

- PRKG B affecté prioritairement aux ACFT commerciaux.
- PRKG C affecté prioritairement à l'aviation générale.
- PRKG D affecté prioritairement au fret.
- PRKG E affecté prioritairement aux ACFT basés.

Au départ et préalablement à tous déplacements, les aéronefs doivent obligatoirement contacter la fréquence sol. La tour de contrôle organise la séquence de roulage pour l'entrée sur l'aire de manœuvre.

A l'arrivée, les postes de stationnement sont attribués par le PC Exploitation et cette information est relayée par la tour de contrôle aux aéronefs.

Au départ comme à l'arrivée, seule l'information sur les aéronefs en mouvement connus de la tour peut être fournie. Le pilote assure la prévention des abordages et des collisions, sa propre séparation et la sécurité des tiers.

La responsabilité des organismes de la circulation aérienne cesse à l'arrivée, lorsque l'aéronef pénètre sur l'aire de trafic (délimitée par la ligne de sécurité) et au départ, commence dès qu'il entre sur l'aire de manœuvre.

Apron management:

- PRKG B mainly assigned to commercial ACFT.
- PRKG C mainly assigned to general aviation
- PRKG D mainly assigned to freight.
- PRKG E mainly assigned to based ACFT.

On departure and prior to any movement, pilots are required to contact GND frequency. The control tower arranges the taxiing sequence for entering the manoeuvring area.

On arrival the aircraft stands are assigned by the "PC Exploitation" and notified to aircraft by the control tower.

On departure and on arrival, only information about aircraft movement known by the control tower can be provided. Pilots are responsible for air and ground collision avoidance, their own separation and the third party safety.

On arrival, Air traffic authorities responsibility stops when the aircraft is entering the apron (delimited by the safety line) and on departure, begins as soon as the aircraft is entering the manoeuvring area.